

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Haute-Corrèze Communauté

Enquête publique unique portant sur l'abrogation des 6 cartes communales des communes de Lamazière-Basse, Liginac, Mestes, Saint-Fréjoux, Sainte-Marie Lapanouze et Saint-Martial le Vieux en vigueur sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté

Cette enquête aura une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 19 décembre 2022 9h00 jusqu'au mercredi 18 janvier 2023 12h00 inclus.

Par arrêté n°ARR2022-067 du 25 novembre 2022, le président de Haute-Corrèze Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'abrogation des 6 cartes communales des communes de Lamazière-Basse, Liginac, Mestes, Saint-Fréjoux, Sainte-Marie Lapanouze et Saint-Martial le Vieux en vigueur sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté. L'autorité responsable de l'abrogation des 6 cartes communales est Haute-Corrèze Communauté dont le siège administratif est situé 23 parc d'activité du bois Saint-Michel 19200 USSEL.

Territoire concerné :

L'abrogation des 6 cartes communales en vigueur s'appliquera sur les communes de Lamazière-Basse, Liginac, Mestes, Saint-Fréjoux, Sainte-Marie Lapanouze et Saint-Martial le Vieux.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête aura une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 19 décembre 2022 9h00 jusqu'au mercredi 18 janvier 2023 12h00 inclus.

Le commissaire enquêteur :

Madame Hélène PEYROCHE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Un résumé non technique ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique.

Modalités de mise à disposition et de consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier pourra être consulté, sous format papier et numérique, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, au siège de Haute-Corrèze Communauté, à Ussel, 23 Parc d'activité du bois Saint-Michel. Il pourra également être consulté, sous format numérique, dans les 6 mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs le dossier sera aussi consultable sur le site Internet de Haute-Corrèze Communauté à l'adresse suivante : <http://www.hautecorrezecommunaute.fr>

Observations et propositions du public :

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur les registres d'enquête mis à la disposition au siège de Haute-Corrèze Communauté et dans les mairies des 6 communes concernées (Lamazière-Basse, Liginac, Mestes, Saint-Fréjoux, Sainte-Marie-Lapanouze et Saint-Martial-le-Vieux) de Haute-Corrèze Communauté,,
- soit les adresser, avec la mention : Objet : Abrogation des 6 cartes communales, par courrier postal à Haute-Corrèze Communauté à l'attention de Mme Hélène Peyroche commissaire enquêteur 23 parc d'activité du bois Saint-Michel _19200_USSEL, ou par courrier électronique à epabrogation@hautecorrezecommunaute.fr
- soit sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4325>

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences de la commissaire enquêtrice :

La commissaire enquêtrice recevra le public aux lieux et horaires suivants :

- **Mardi 20 décembre 2022 de 09h à 12h et de 14h à 17h au siège de Haute-Corrèze Communauté**
- **Jeudi 22 décembre 2022 de 09h à 12h à la mairie de Saint-Fréjoux**
- **Jeudi 22 décembre 2022 de 14h à 17h à la mairie de Mestes**
- **Jeudi 29 décembre 2022 de 14h à 17h à la mairie de Lamazière-Basse**
- **Jeudi 5 janvier 2023 de 09h à 12h à la mairie de Saint-Martial le Vieux**
- **Jeudi 12 janvier 2023 de 09h à 12h à la mairie de Sainte-Marie-Lapanouze**
- **Jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 17h à la mairie de Liginac**
- **Mercredi 18 janvier 2023 de 09h à 12h au siège de Haute-Corrèze Communauté**

Issue de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public au siège de Haute-Corrèze Communauté, en mairie des communes concernées (Lamazière-Basse, Liginac, Mestes, Saint-Fréjoux, Sainte-Marie-Lapanouze et Saint-Martial-le-Vieux) et à la préfecture de la Corrèze et de la Creuse aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Il sera également publié sur le site <http://www.hautecorrezecommunaute.fr>.